



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-
CYR, LE MERCREDI 8 MARS 2023 À 19 h 00.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller,	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent(e)s :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

La maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19 h 00

34 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers au 28 février 2023
 - 6.3. Démission du directeur général et greffier-trésorier
 - 6.4. Affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier
 - 6.5. Gestion des ressources humaines et relations du travail — Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
 - 6.6. Dépôt de la liste pour non-paiement de taxes municipales de Baie-Trinité à la MRC de Manicouagan
 - 6.7. Fin d'emploi d'un employé
 - 6.8. Réclamation d'une citoyenne domiciliée au 1875-80-8231 pour un accident arrivé dans le stationnement du Multifonctionnel
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Protocole d'entente pour le service-incendie avec ville de Baie-Comeau

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Proclamation de la journée Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023
 - 10,2 Demande de soutiens financiers pour l'entretien de la piste de ski de fond du sentier des naufragés
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
12. VARIA_____
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



2023-03-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-03-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire : Il souhaite une bonne journée de la femme à toutes les dames. Il souhaite aussi ses sympathies à la famille de M. Gérard Chouinard.

Conseillers :

Aucun suivi.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Rien à traiter



2023-03-03

6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 28 février 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2023, au montant de 107 701,79 \$ et d'en autoriser le paiement ;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-04

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 28 février 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 28 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-05

6.3 DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu correspondance d'une lettre de démission de monsieur Gilles Provencher directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE le directeur général, secrétaire-trésorier offre au conseil municipal de quitter ses fonctions le 31 mars 2023 afin de faciliter le conseil pour trouver quelqu'un pour occuper le poste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la lettre de démission ;

QU'il permet au directeur général, secrétaire-trésorier, de quitter ses fonctions le 31 mars 2023 à midi. Dans un même temps, le conseil municipal autorise aux mêmes conditions salariales pour ses services après le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-06

6.4 AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le directeur général monsieur Gilles Provencher a remis sa démission et qu'elle prendra effet le 31 mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

DE PROCÉDER dans les meilleurs délais à l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-03-07

6.5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL — SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Trinité est membre de la fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixes pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité de bénéficier de soutien en ressource humaine et relations du travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

APPUYÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE la municipalité de Baie-Trinité mandate le service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-08

6.6 DÉPÔT DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES DE BAIE-TRINITÉ À LA MRC DE MANICOUAGAN

ATTENDU QUE des comptes de taxes restent impayés pour l'année 2021-2022-2023

ATTENDU QUE La M.R.C. de Manicouagan procédera à la « vente d'immeubles pour non-paiement des taxes » le jeudi 8 juin 2023 à 10 h 00, à la M.R.C. de Manicouagan, 768 rue Bossé à Baie-Comeau ;

ATTENDU QUE le seuil minimal des comptes à inclure dans cette procédure est de 100 \$ pour l'année 2021-2022-2023 ;

ATTENDU QU'il est souhaitable qu'une telle procédure puisse avoir lieu, afin que la Municipalité puisse recouvrer les montants qui lui sont dus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

DE mandater le directeur général monsieur Gilles Provencher à envoyer à la MRC de Manicouagan la liste des immeubles pour non-paiement de taxes dont le solde pour l'année 2021-2022-2023 est supérieur à 100 \$;

DE mandater la MRC de Manicouagan pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes en vertu de la liste jointe à ce procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-09

6.7. LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2022, l'employé # 07-0022, pompier volontaire en formation P-1 a remis une lettre à la Municipalité dans laquelle il mentionnait se retirer des opérations de la caserne 88.

CONSIDÉRANT QU'à la demande de monsieur le maire, l'employé a repris son poste temporairement pour combler les besoins de la Municipalité durant la tempête hivernale entre le 23 et 25 décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE l'employé a, le 9 février 2023, remis tous ses équipements de pompier qui avait encore avec lui ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2023, le directeur général et greffier trésorier de la Municipalité a transmis une lettre à monsieur Lecavalier pour lui confirmer la rupture de son lien d'emploi le 16 septembre 2022, et ce, malgré la reprise de ses fonctions temporaires et exceptionnelles en décembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE le même jour, l'employé a demandé de réintégrer ses fonctions et poursuivre sa formation en alléguant n'avoir jamais démissionné.

CONSIDÉRANT QUE le 21 février 2023, la Municipalité a réitéré à l'employé sa fin d'emploi du 16 septembre 2022.

CONSIDÉRANT QUE le 28 février 2023, la Municipalité et l'employé ont choisi, d'un commun accord, que ce dernier serait suspendu de la formation P-1 jusqu'à ce qu'une décision du conseil municipal soit prise.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Bernard Jourdain
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER à l'employé # 07-0022 sa fin d'emploi effective depuis le 16 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-03-10

6.8 RÉCLAMATION D'UNE CITOYENNE DOMICILIÉE AU NUMÉRO DE MATRICULE 1875-80-8231, POUR UN ACCIDENT ARRIVÉ DANS LE STATIONNEMENT DU MULTIFONCTIONNEL ;

ATTENDU QUE la citoyenne a subi des blessures suite à une chute dans le stationnement du Multifonctionnel le 17 novembre dernier ;

ATTENDU QUE cette situation a nécessité des examens médicaux et des frais reliés à cet accident ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE la municipalité paie un montant de 511,60 \$ à la citoyenne domiciliée au matricule 1875-80-8231 à Baie-Trinité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-03-11

7.1 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SERVICE-INCENDIE AVEC VILLE DE BAIE-COMEAU

ATTENDU QUE le protocole d'entente existant liant la Municipalité de Baie-Trinité et la Ville de Baie-Comeau concernant la fourniture de services d'entraide liés au combat des incendies et de la prévention prend fin le 31 décembre 2022,

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau protocole d'entente entre les deux municipalités afin d'offrir le maximum de sécurité aux citoyens de Baie-Trinité ;



ATTENDU QUE le nouveau protocole sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte de renouveler le protocole d'entente liant la Municipalité de Baie-Trinité et la Ville de Baie-Comeau concernant la fourniture de services d'entraide liés au combat des incendies et de la prévention au montant de 30 037,41 \$ annuellement pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

QUE messieurs Étienne Baillargeon maire et Gilles Provencher directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-03-12

10.1 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2023

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)** ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Thérèse Gendreau ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, le conseil municipal de la municipalité de Baie-Trinité lors de sa séance du 8 mars 2023 proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-03-13

10.2 DEMANDE DE SOUTIENS FINANCIERS POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND DU SENTIER DES NAUFRAGÉS.

Monsieur Baillargeon quitte la salle en raison du conflit d'intérêts dans son implication dans la FADOQ

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité est favorable à ce projet, puisqu'il s'agit d'une activité sportive destinée à toute notre communauté.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Paquet

QUE la municipalité émet un chèque au montant de 500,00 \$ au CLUB FADOQ DE BAIE-TRINITÉ pour soutenir l'entretien de cette piste de ski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Baillargeon revient dans la salle.



13 VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Serge Lestage,

1. J'ai demandé en décembre les numéros de TPS et TVQ, pourquoi je reste sans réponse à ce sujet ?
2. Quel est le montant de la facture du Groupe Cadoret pour l'arpentage de la piste d'atterrissage ?
3. Avez-vous eu des nouvelles du Fédéral pour la proximité pour cette piste d'atterrissage, car elle sera à 200 mètres de nos maisons ?
4. Est-ce que les membres du conseil sont unanimes pour le projet de la piste d'atterrissage ?
5. En 2019, vous avez reçu un rapport de 12 pages sur le service des incendies pourquoi n'est-il pas sur le site de la municipalité ?

M. Alain Rossi : Premièrement, il remercie M. Provencher pour son travail.

1. Que veut dire directeur du service des incendies ?
2. Est-ce que l'entente avec le service-incendie de Baie-Comeau a augmenté de 30 000,00 \$?
3. Est-ce que c'est eux qui donnent les formations pour nos pompiers ?
4. Où est-ce qu'on est rendu avec le plan d'urgence pour notre municipalité ?

Mme Jaqueline Rioux,

1. Pourquoi les rues ne sont-elles pas grattées par le beau temps qui fait, car elles sont impraticables avec nos petites voitures ?



2023-03-14

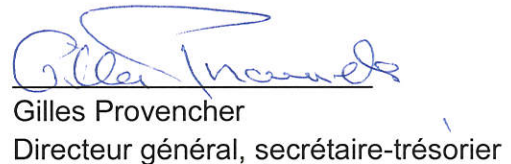
15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

DE lever l'assemblée, il est 19 h 45.



Étienne Baillargeon
Maire



Gilles Provencher
Directeur général, secrétaire-trésorier